

Règlement de consultation

Afin d'accompagner les artistes dans leurs processus de recherche et de création, de contribuer à offrir une diversité de propositions artistiques et d'ancrer la création dans son territoire, la Métropole lance un appel à projets pour « Impulsions » dispositif d'accueil de résidences de recherche et création artistique sur la période de mars à décembre 2025. **La date limite de réponse à cet appel à projets est fixée au 21 mars 2025.**

LES MODALITÉS D'ACCUEIL DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projet s'adresse aux équipes artistiques du territoire métropolitain (les 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole) ayant besoin d'un plateau équipé ou d'un espace dédié pour leur travail de création sur une durée comprise entre une et trois semaines ou sur des temps plus longs fractionnables. Les équipes artistiques devront constituer un dossier de candidature qui explicitera le projet artistique conduit durant la période d'accueil et l'offre de médiation proposée.

Toutes les esthétiques du spectacle vivant sont éligibles (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue et plus particulièrement les projets autour du corps en mouvement) Afin d'initier l'ouverture à une plus grande diversité d'équipes artistiques accueillies les projets pluridisciplinaires mêlant d'autres disciplines aux arts de la scène seront acceptées.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Le financement de ces résidences, plafonné, est étudié en fonction du projet présenté, de la taille de l'équipe artistique, de la cohérence du budget présenté et des autres financements obtenus ou sollicités d'autres structures (lieux de programmation, festivals, lieux de résidences...) et des besoins matériel et techniques durant les temps de résidence.

L'apport financier de cette résidence couvre le temps de travail de recherche et de création ainsi qu'une offre de médiation (détail ci-dessous).

Une convention de résidence sera établie à l'issue d'un rendez-vous visant à préciser les modalités et le calendrier d'accueil, les besoins techniques. Il servira à préciser les propositions d'actions de médiation.

Le financement de ces résidences est indépendant de l'apport financier éventuellement accordé aux structures dans le cadre des demandes de subventions de fonctionnement, projet ou investissement que les associations auraient pu déposer soit auprès de la Ville de Montpellier soit auprès de la Métropole.

Aucun frais de transport, d'hébergement ou de restauration ne sont pris en charge dans le cadre de cette résidence.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'analyse de la candidature tiendra compte du volume souhaité par l'équipe artistique en termes d'accompagnement technique, notamment la nature du lieu d'accueil nécessaire (équipé pour le théâtre, espace non-dédié...) La collectivité ne disposant pas de régisseur permanent dédié aux accueil en résidence, le nombre d'heures de régie technique sera précisé dans la convention de résidence et toute demande supplémentaire devra être prise en charge par l'équipe artistique.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront analysés au travers des critères suivants :

- Artiste, compagnie ou collectif dans le domaine du spectacle vivant et des arts associés, domicilié sur le territoire de la Métropole ;
- L'originalité de la proposition et sa cohérence avec le parcours artistique de l'auteur ;
- Pertinence et maturité du projet artistique ;
- Soutiens (résidences, coproductions/subventions/préachats etc.) acquis ou en cours, avec des structures de la Métropole et/ou extra-métropolitaines ;
- Propositions d'actions culturelles en direction des publics en relation avec le projet ;
- Conditions matérielles et financières nécessaires à l'accueil du projet.
- Que la compagnie ne dispose pas déjà d' espace de travail en propre

Une première sélection sera faite sur dossier, la validation définitive interviendra à l'issue d'une présentation orale des projets présélectionnés, lors d'une rencontre avec le conseil artistique, constitué à cette occasion.

Les équipes ayant déjà été accueillies en résidence par la Métropole peuvent présenter leur candidature mais elle ne sera examinée qu'après étude des dossiers de première demande. Les équipes ayant déposé une demande lors d'un précédent appel peuvent, de nouveau, proposer leur projet s'il a fait l'objet d'un travail d'approfondissement.

LES RELATIONS AUX PUBLICS ET AUX PROFESSIONNELS

Actions culturelles

La résidence a également pour but d'installer un rapport étroit entre les artistes, le territoire et les habitants des quartiers d'accueil des résidences. Différents lieux d'accueil sont mis à disposition par la Métropole de Montpellier pour l'accueil de ces temps de travail :

La candidature devra être accompagnée d'une proposition d'actions culturelles à destination des habitants ou usagers du quartier au sens large (scolaires, associations, autres structures) : ateliers, répétitions publiques, temps d'échanges...

Une médiatrice dédiée contribue à aider les équipes artistiques à mener efficacement des actions culturelles adaptées à leur projet artistique. Sa connaissance du territoire, de ses structures et de son public permettra de cibler au mieux les ressources adaptées aux propositions, les calendriers de mise en œuvre et les interlocuteurs à contacter. Les artistes ont la possibilité de réaliser leurs actions de médiation de manière décorrélée des temps de résidence pour se consacrer pleinement à leur travail de création. Au cas par cas, il pourra être possible de renouveler des actions de médiation pour lesquelles une forte demande aura été formulée. Ces nouvelles actions pourront alors faire l'objet d'un financement complémentaire.

Mise en réseau professionnelle

Les 29 et 30 septembre 2025 seront organisés au Théâtre La Vista – La Chapelle, un temps de présentation des projets theatre, musique et pluridisciplinaires accueillis en résidence, une journée dédiée à la présentation des projets chorégraphiques sera organisée en décembre 2025 Ces journées dédiées aux professionnels de la région et au-delà (programmateurs, institutionnels...) donnent l'opportunité de présenter une étape de travail, de découvrir les créations des autres compagnies en résidences et d'échanger sur les suites de la création travaillée lors de cette résidence. Les structures artistiques accueillies pourront transmettre un listing des personnes qu'elles souhaitent inviter.

CALENDRIER DE SELECTION

- Lancement de l'appel à projets – **20 février 2025**
- Date limite de réception des dossiers et projets – **21 mars 2025**
- Présélection sur dossier – **première quinzaine d'avril 2025**
- Présentation orale des projets présélectionnés – **fin avril 2025**
- Début des résidences – **mai 2025**
- Fin des résidences – **décembre 2025**
- Journées professionnelles : **29 et 30 septembre 2025**

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier est à télécharger sur le site montpellier.fr et à retourner par mail jusqu'au 21 mars 2025.

Pour plus de renseignements et envoi des dossiers : impulsions@montpellier.fr

Les candidats peuvent joindre tous documents ou liens (dossier, visuels, vidéos, site internet, etc.) qu'ils jugent utiles pour une meilleure appréhension du projet à l'unité hospitalité aux artistes via l'adresse mail unique ci-dessus.

Attention : les boites mail sont limitées à 6 MO, merci de les envoyer exclusivement par We Transfer.